



Vente d'un meuble demande de restitution quel tribunal ?

Par LOUONE

Bonsoir, j'ai vendu un meuble disons 3000 E, l'acheteur de l'a pas payé. Je veux en obtenir la restitution, je ne demande aucune condamnation pécuniaire. Dois je saisir le Ti ou le Juge de Proximité ? MERCI